

Bonjour .

Votre adhésion annuelle à l'Association des Résidents de Morzine se termine . Nous vous invitons à la renouveler dès maintenant et au plus tard le 30 juin pour participer aux activités de l'ARM et bénéficier des réductions proposées par nos commerçants locaux partenaires et par les remontées mécaniques au titre de la nouvelle saison 2020/2021 :

- soit par virement bancaire sur le compte de l'ARM (en précisant bien vos nom et prénom dans le libellé),

**IBAN : FR66 2004 1010 0701 7606 1U03 857**

BIC : PSSTFRPLYO

LA BANQUE POSTALE - Centre de LYON - 69900 LYON CEDEX 20

- soit par courrier et chèque bancaire libellé à l'ordre de l'A.R.M et **adressé au trésorier**,

Pascale BERLIER

**11, RUE Frédéric Chatelus**

**69 200 VENISSIEUX**

Tél : 06 81 90 26 22 e-mail : [tresorier@arm74.fr](mailto:tresorier@arm74.fr)

La cotisation de l'ARM est maintenue à **20 euros pour les membres actifs et à 10 euros pour les membres associés** (enfants des membres actifs qui ne sont plus à la charge de leurs parents ainsi que leur conjoint et leurs enfants). Avec une participation annuelle supplémentaire de **7 euros**, les deux journaux semestriels vous seront adressés par voie postale en version papier. Toutefois, le site internet de l'association ([www.arm74.fr](http://www.arm74.fr)) vous permet de lire et d'imprimer ces journaux.

Les gestionnaires des Remontées du Pléney nous imposent désormais pour le maintien de leurs réductions de porter sur la carte de membre de l'ARM les **noms et prénoms du titulaire et de son conjoint ainsi que les noms, prénoms et date de naissance de leurs enfants fiscalement à charge**. Il faut donc que votre fiche personnelle soit à jour dans l'annuaire des résidents sur le site de l'ARM<sup>1</sup> ou que vous nous adressiez, par courriel sur [tresorier@arm74.fr](mailto:tresorier@arm74.fr), ou par courrier postal les modifications éventuelles jointes à votre règlement<sup>2</sup>. Attention, à défaut de ces renseignements sur la carte, la réduction ne sera accordée qu'à son détenteur.

Dès réception du règlement de votre cotisation, vous recevrez votre carte de Membre valable du 1er mai 2020 au 30 avril 2021

En cas d'erreur ou de nouvelle adresse, n'oubliez pas de nous le signaler !

Nous vous adressons, au nom de l'Association des Résidents de Morzine, nos remerciements pour votre fidélité !

La Trésorière,  
Pascale BERLIER  
06 81 90 26 22

Le Président,  
Jean Pierre FINAS  
06 14 60 86 81

<sup>1</sup> Sur le site, une fois que vous êtes connecté, cliquez adhérent, connexion, modifier mon profil, sauvegarder les changements

<sup>2</sup> Le traitement des données est conforme aux exigences du RGPD : transparence et maîtrise par l'adhérent de ses données grâce à l'accès à sa fiche personnelle sur le site, utilisation de l'annuaire uniquement par les membres du Bureau et les responsables d'activités, destruction des données lors de la démission de l'adhérent.